

Contribution de l'ACEF de Québec

**Consultation sur la vision stratégique du développement
Communauté métropolitaine de Québec**

Octobre 2004

Introduction

L'Association coopérative d'économie familiale de Québec, ci-après nommée « l'ACEF », est un organisme de défense des droits et intérêts des consommateurs implanté dans la ville de Québec depuis près de quarante ans déjà. Nos champs d'interventions touchent notamment la consultation budgétaire, la lutte contre l'appauvrissement, l'accès aux services sociaux en passant par l'agroalimentaire ou les services publics tels que l'hydroélectricité. Nous sommes préoccupés par le bien-être de nos concitoyens. Selon nous, ce bien être doit être assuré par une juste répartition des richesses et des services offerts à la population. À cet égard, nous considérons que tous les paliers de pouvoir politiques ou administratifs ont une obligation de résultats envers la population qu'ils déservent ou représentent.

Tenant compte des problématiques que traite l'ACEF dans son quotidien et du temps à consacrer à une analyse poussée sur l'avenir de la CMQ, notre contribution se limitera à des considérations générales et à des suggestions de pistes d'action dans certains domaines.

Une vision stratégique pour l'avenir

Pour les individus, vingt ans est une longue période dans laquelle des bouleversements profonds, des orientations de vie totalement nouvelles interviennent très souvent. La situation est toute différente en ce qui concerne une communauté comme celle de la Communauté métropolitaine de Québec. Vingt ans est une période trop courte pour pouvoir infléchir ou modifier profondément les tendances lourdes qui marquent la région.

Dans l'ensemble nous partageons les diagnostics de la situation qui se retrouvent dans les chapitres de la vision stratégique de développement. Toutefois nous ne partageons pas la vision beaucoup trop optimistes qu'exprime les auteurs au début de chacun des chapitres. Pour illustrer notre propos voici quelques exemples :

1. La population s'est stabilisée autour de 750,000 habitants en 2024

Il est écrit à la page 19 : « En 2001, selon Statistique Canada, le territoire de la CMQ comptait 674,700 personnes...les statistiques de 1991 à 2001 font état d'un faible taux de croissance de la population de la CMQ (5,8 %) Le vieillissement de la population caractérise également l'évolution démographique. De croire que le territoire de la CMQ comptera 750,000 habitants en 2024 relève d'une vision beaucoup trop optimiste que nous ne partageons pas d'autant plus qu'elle vient en contradiction avec ce qui est écrit à

la page 14 du texte : « La population du territoire de la CMQ n'augmentera que de 4,2 % au cours des 20 prochaines années (29,000 unités) ».

2. La stratégie métropolitaine a permis d'attirer 30,000 immigrants

Dans le diagnostic de la situation au premier chapitre, il est écrit à la page 14 :
« Le territoire de la CMQ n'a retenu que 5,840 des 10,455 immigrants qui sont venus s'établir sur son territoire entre 1991 et 2001. Il s'agit d'une tendance lourde que la CMQ ne pourra renverser en 20 ans. Avec une moyenne de rétention de 50 %, pour atteindre 30,000 immigrants, 60,000 immigrants devraient venir s'établir dans la région. Il y aura une augmentation certaine mais pas de l'ampleur que prévoit le texte.

3. La stratégie métropolitaine mise sur le développement de 75,000 nouveaux emplois

À la page 11 il est écrit : « De 1991 à 2001, il s'est créé 25,800 emplois additionnels dans la CMQ... malgré cette performance, la création d'emplois dans la région métropolitaine de Québec a été de 8,2 % en 10 ans, résultat inférieur à la performance de Montréal (13 %) ». Certaines bases économiques accusent une décroissance (l'administration publique fédérale, le commerce de gros par exemple). Bien que l'administration publique soit un secteur clé du développement économique de la CMQ; les statistiques démontrent que depuis 1992 il y a un déplacement de la fonction publique du Québec vers les autres régions au détriment de Québec et Montréal. Il est écrit à la page 14 : « Une étude réalisée par la Fédération canadienne des municipalités démontre que le taux de remplacement de la main d'oeuvre (ratio de la population 15-24 ans sur celle de 55-64 ans) a diminué de 1,34 à 0,86 de 1984 à 2001 ». De croire que ces tendances lourdes vont se renverser en 20 ans relève d'un acte de foi que nous ne partageons pas.

En résumé; croire qu'une démographie stagnante, une immigration anémique et une création d'emplois très ordinaire va permettre de concrétiser la vision stratégique que véhicule le texte dans tous les domaines relève presque de l'utopie.

Une plus grande participation des personnes âgées à la vie active

Maintenir les personnes âgées de plus de 55 ans à l'emploi aura un impact positif sur le bassin de main d'oeuvre disponible. Mais il faut voir au delà de l'emploi et constater qu'il y aura un impact positif dans plusieurs autres domaines. Nous croyons que ces personnes seront en meilleure forme physique et psychologique et par conséquent elles utiliseront moins les services de santé. En bonne santé et avec un revenu plus important que leur revenu de retraite, elles pourraient demeurer plus longtemps dans leur résidence et mieux l'entretenir. Avec une propension à utiliser le transport en commun, elles contribueraient à augmenter l'achalandage aux heures de pointe.

Nous proposons que la CMQ et les villes de Québec et Lévis donnent l'exemple par des mesures adéquates valorisant les personnes et facilitant le maintien à l'emploi de leurs employées âgées de 55 ans et plus.

Des paysages à préserver

Nous ne partageons pas l'optimisme contenu dans la vision de l'environnement en 2024. « Les paysages, incluant le ciel nocturne, ont été préservés et améliorés par des mesures de contrôle souples et adaptées au territoire », page 24. Selon une analyse effectuée en janvier 1997, la ville de Québec émettait autant de lumière vers le ciel que la ville de Paris. Si les mesures à prendre sont en général simples et peu coûteuses tel que le précise le texte à la page 28, pourquoi la situation ne s'est pas beaucoup amélioré depuis ce temps? Pourtant l'argent et la volonté politique se manifestent lorsqu'il s'agit de mettre en place un plan lumière des principales villes de la région. Dans son dossier hydro-électricité, l'ACEF préconise que le gouvernement du Québec adopte une politique énergétique qui obligerait les municipalités à contrer la pollution lumineuse car nous constatons le manque de volonté politique d'intervenir des villes.

La pollution visuelle causée par le transport de l'électricité est omniprésente partout. Nous proposons que le schéma d'aménagement et de développement soit très proactif dans ce domaine. Les pylônes électriques défigurent déjà suffisamment le paysage; le schéma devrait contrôler sinon interdire leur présence dans des paysages à préserver le long des cours d'eau et le littoral du fleuve. La même précaution doit être de mise en milieu urbain pour les milieux à mettre en valeur.

Il est à prévoir que la production d'électricité par le vent et par le soleil devienne un mode utilisé par les entreprises, les corps publics et même les personnes d'ici 20 ans. Nous proposons que le schéma d'aménagement et la réglementation municipale en traite.

Il serait désastreux que des parcs d'éoliennes ou de capteurs solaires voisinent les paysages à préserver le long du littoral du fleuve ou des cours d'eau. D'autres parts il ne faudrait pas laisser s'installer sans encadrement dans les milieux urbains des capteurs solaires ou des éoliennes sur les toitures, dans les cours arrière, sur les terrains vagues.

Les déplacements sur le territoire

La vision est très optimiste lors qu'il est écrit à la page 41 : « Plus de 20 % des déplacements se font par d'autres modes de transport que l'auto ». Pourtant le diagnostic de la situation du chapitre 6 devrait porter à plus de modestie. Ce diagnostic comprend des sous-titres évocateurs : Une augmentation de la mobilité et des déplacements, de plus en plus loin, l'automobile règne en maître, un réseau en voie de saturation, un transport en commun fragile, des infrastructures ferroviaires sous-développés, un transport aérien déficient et incomplet.

Il est révélateur que l'orientation 3 du chapitre 6 exige du gouvernement du Québec des moyens pour maintenir un financement adéquat et la pérennité des services de transport collectif.

Dans l'état actuel des finances publiques, il est illusoire de croire que le soutien financier sera au rendez-vous pour tous ces projets. Nous proposons que la vision soit plus modeste et préconise des pistes d'action réalisables.

Au niveau du transport en commun, la mise en place rapidement d'un tramway apparaît à plusieurs difficilement réalisable. Le plan de développement de la STCUQ des années 90 est loin d'avoir atteint ses objectifs. Nous souhaitons que le plan de développement que vient de rendre public le RTC soit mis en application. Sa mise en oeuvre serait une amélioration sensible par rapport à la situation actuelle. L'amélioration de la desserte du territoire est un impératif si on veut persuader les personnes d'utiliser le transport en commun. On doit également optimiser les connexions entre le taxi, le vélo et l'autobus. Le contrôle de l'étalement urbain par le schéma d'aménagement facilitera cette obligation.

En guise de conclusion

Nous partageons l'importance que la CMQ se dote d'une vision stratégique du développement. Le portrait de la situation présente à travers les diagnostics posés est juste et permet de déterminer avec pertinence où elle veut aller. Nous ne partageons pas la vision trop optimiste qu'en ont dégagé les élus des 26 municipalités de la CMQ. La vision de l'avenir se doit d'être dynamique, toutefois elle doit s'articuler sur des bases plus probables. Sinon les orientations et les plans d'action qui en découlent font miroiter à la population des impossibles rêves qui ne peuvent qu'entraîner déception et cynisme vis-à-vis la politique et les politiciens.

Robert Bilodeau
membre du conseil d'administration de
L'ACEF de Québec.